

Carte professionnelle n°CPI 7501 2017 000 021 083 délivrée par la C.C.I de Paris-Île-de-France.

HONORAIRES DE TRANSACTIONS T.T.C*

Applicable au 01/01/2017

VENTES

PRIX NET VENDEUR	TAUX MAXIMUM T.T.C
Jusqu'à 30 000 €	Forfait de 3 500 €
De 30 001 € à 120 000 €	7%
De 120 001 € à 250 000 €	6%
De 250 001 € à 500 000 €	5%
De 500 001 € ET PLUS	4%
Box ou Parking	Forfait de 3 500 €

- LES PRIX AFFICHES EN VITRINE S'ENTENDENT HONORAIRES INCLUS -

LOCATIONS

Les honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et d'état des lieux sont partagés entre le propriétaire et le locataire.

LOCATAIRES	
Honoraires de locations Honoraires de visites Honoraires de constitutions de dossier Honoraires de rédaction de bail	12 € T.T.C par m ²
Honoraires d'état des lieux	3 € T.T.C par m ²

PROPRIETAIRE	
La quote-part d'honoraires imputées au bailleur	1,5 fois MAXIMUM T.T.C le montant du loyer mensuel charges comprises

Pour les **PARKINGS** ou **BOXES** : 12% T.T.C du loyer annuel (charges preneur).

GESTION LOCATIVE

Les honoraires de gestion locative sont de 5% H.T DU LOYER MENSUEL HORS CHARGES soit 6% T.T.C.

LOCATIONS COMMERCIALES

AUCUN HONORAIRE, AUCUN FRAIS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT (NOTAMMENT PUBLICITE, DEMARCHES DIVERSES) NE SONT DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT. Les honoraires sont à la charge du LOCATAIRE.

TYPE DE LOCATION	HONORAIRES
Location pure	30 % du loyer annuel H.T
Location avec cession de droit au bail	30 % du loyer annuel H.T + 10% du montant de la cession de droit au bail
Location avec droit d'entrée	30 % du loyer annuel H.T + 10% du montant du droit d'entrée

*inclus dans les prix annoncés, dont T.V.A : taux en vigueur : 20%